
18.09.2012 - 09:19 Uhr

Offensive contre le partenariat social repoussée

Bern (ots) -

Hier, le Conseil national a adopté la révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Cette révision intervient après de dures négociations menées entre les fédérations du personnel APC, garaNto, ssp et APfedpol avec l'Office fédéral du personnel et la conseillère fédérale Evelyne Widmer-Schlumpf. Une nette majorité du Conseil national a fait échouer une proposition de l'UDC demandant de rejeter le projet et de ne plus soumettre le personnel de la Confédération qu'aux dispositions minimales du Code des obligations (CO). La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC), qui regroupe l'APC, le ssp, garaNto et APfedpol, constate avec satisfaction que le résultat du vote du Conseil national parle clairement en faveur du partenariat social. Cette révision de la LPers est cependant un compromis. La CNPC est certes parvenue à empêcher que les conditions de travail du personnel de la Confédération ne soient substantiellement dégradées, mais elle n'a pas réussi à éviter un affaiblissement de la protection contre le licenciement. À l'avenir, il ne sera plus nécessaire de justifier le retrait de l'effet suspensif à des licenciements. La proposition qu'en cas de licenciement infondés, les collaboratrices et collaborateurs de longue date ainsi que celles et ceux de plus de 50 ans se voient proposer un autre emploi n'a eu aucune chance non plus. La CNPC s'engagera énergiquement pour que les dispositions d'exécution renforcent la position d'un personnel de la Confédération performant et motivé et lui offrent la sécurité juridique nécessaire.

Contact:

Communauté de négociation du personnel de la Confédération
(CNPC) André Eicher, président de la CNPC, tél. 079 380 52 53

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100724963> abgerufen werden.